



Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024

Présidence : Monsieur Fabien Reinhard, Syndic
Personnes présentes : 41 dont 38 ayant le droit de vote

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des budgets.

L'assemblée a été convoquée, au moins dix jours à l'avance, par avis dans la « Feuille Officielle » no 48 du 29 novembre 2024, une affiche aux piliers publics de Middel et de Torny-le-Grand et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune www.torny.ch.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 28 juin 2021 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal. L'enregistrement ne sera pas archivé et détruit après rédaction et approbation du PV. Aucune autre personne ne procédera à l'enregistrement des débats. Aucun autre enregistrement n'est annoncé dans la salle.

Selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'art. 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et prises de position sont du domaine public. Le Conseil communal publiera le nom des personnes qui interviennent lors de l'assemblée sur le PV diffusé sur le site internet de la commune, car la Préfecture nous a imposé de le faire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Procès-verbal de la dernière assemblée. (Il ne sera pas lu, mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune)
- 2) Diverses informations du Conseil communal
- 3) Présentation de l'étude de mobilité
- 4) Informations concernant le processus de fusion
- 5) Présentation sur l'avancement du projet de transformation du bâtiment de l'administration communale
- 6) Présentation du projet du centre de village de Châtonnaye :
 - nouvelle salle de sport
- 7) Approbation de la modification des statuts du Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne-Weveyse (SLPP-GV), selon annexe en page 7
- 8) Budget 2025
 - a) Budget de fonctionnement
 - b) Budget des investissements
 - c) Rapport de la commission financière
- 9) Divers

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, nomme deux scrutateurs conformément à la loi, soit Messieurs Christian Amherd et Eric Robatel qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

Nombre de personnes présentes : 41

Nombre de citoyens ayant le droit de vote : 38

Majorité absolue : 20

Bulletin secret 1/5 des membres : 8

Le conseil communal peut voter les budgets et les règlements soumis. Cependant, il s'abstient pour les décharges et les délégations de compétence. De ce fait, le Conseil communal est en droit ce soir, de voter l'ensemble des points.

Aucune observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette Assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer. Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, précise qu'aucune question n'a été déposée en amont à l'administration communale mais que des questions peuvent être posées tout au long de l'Assemblée communale.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune. A son sujet la discussion est ouverte.

Aucune demande de modification n'étant soulevée, le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Stéphanie Jan, Secrétaire communale.

2. Diverses informations du Conseil communal

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne les informations suivantes :

- **Personnel communal** : engagement d'un nouvel employé d'édilité au 1^{er} janvier 2025
- **AES, ouverture pendant les vacances scolaires** :
 - En octobre, à Châtonnaye-Torny : très bons retours
 - Pour Carnaval, à Villorsonnens : inscriptions jusqu'au 15 janvier 2025
- **Nouvelle crèche de Torny** : validation de subventionnement de la crèche de Torny (40 places) par l'Association Glâne Région, ouverture prévue courant 2025
- **Dossier MAC** : le canton a adapté la fiche de projet et l'a soumise à la Confédération. Tant que la décision de la Confédération n'est pas effectuée, le dossier reste en suspens au niveau communal
- **Projet Torny-Soleil** : le recours des opposants a été accepté par le TC, le projet est définitivement enterré
- **Groupement d'adduction Glâne Nord (GAGN)** : un crédit de CHF 900'000.00 a été voté afin de remettre aux normes la Source de la Praly.

3. Présentation de l'étude de mobilité

Concernant l'étude de modération de trafic, Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal, informe l'Assemblée communale de la manière suivante :

Objectifs :

Le concept de modération de trafic dans nos villages a pour objectif :

- d'améliorer la sécurité de nos habitants
- d'améliorer la mobilité douce
- de réduire les nuisances
- de mettre en conformité les arrêts de bus, selon la de la Loi sur les handicapés (Lhand).

Il est à noter que l'étude devra être coordonnée avec les installations connexes du projet de musée d'art contemporain de Middel, mené sur la place d'Arma Suisse, ainsi que la mise en conformité de l'arrêt de Torny-le-Grand sur la route cantonale, selon la de la Loi sur les handicapés (Lhand).

Chronologie des jalons :

2022	Validation du budget de l'étude
2023-24	Groupe de travail composé de 6 volontaires habitant dans les 3 localités et accompagné par le bureau Urbaplan (urbanisme)
19.03.2024	Dépose de l'examen préalable de l'étude de modération de trafic au SPC
22.04.2024	Retour du préavis du SPC de l'examen préalable
04.11.2024	Validation de l'étude par le Conseil communal

16.12.2024

Présentation des résultats à l'Assemblée communale

Mesures préconisées par localité :

Torny-le-Petit :

- Mise en place du 30km/h dans tous les quartiers d'habitation
- Aménagement d'une réduction du gabarit à l'entrée de la localité
- Restriction des poids lourds pour limiter le trafic de transit

Torny-le-Grand :

- Mise en place du 30km/h dans tous les quartiers d'habitation
- Réduction de vitesse 80 km/h à 60 km/h au lieudit le Champ des œufs
- Aménagement d'une réduction du gabarit à l'entrée de la localité
- Restriction des poids lourds pour limiter le trafic de transit
- Marquage d'une bande cyclable entre TOG et MI

Middes :

- Mise en place du 30 km/h dans la localité
- Réduction de vitesse 80 km/h à 60 km/h
- Aménagement d'une réduction du gabarit à l'entrée de la localité
- Restriction des poids lourds pour limiter le trafic de transit
- Aménagement des secteurs 30km/h dans les quartiers d'habitation
- Mise en conformité des arrêts de bus selon la Loi sur les handicapés (Lhand)

Préavis du Service des Ponts et chaussées (SPC) :

- Le préavis est positif
 - à la création des zones 30 km/h sur les secteurs bâtis
 - aux demandes de modifications comme marquer les entrées des localités
 - SPC n'est pas favorable aux limitations à 60 km/h qui sont considérées comme des dérogations à l'art 108 OSR, réalisables en dernier recours et nécessitant une étude d'un expert mobilité
 - Le SPC demande une étude spécifique réalisée par un expert en mobilité pour justifier l'interdiction de transit des poids-lourds

Suite du dossier – projection :

2025 Etude / Plans de détails – Approbation des plans

- Préparation d'un projet des futurs aménagements routier sur la base des préavis SPC selon LMob art. 85 procédure PIM (Plan d'Infrastructure de Mobilité)

2026-27 Réalisation / Budget – Planning.

- Aménagement des secteurs 30km/h dans les quartiers d'habitation
- Mise en conformité des arrêts de bus selon la Loi sur les handicapés (Lhand)
- Réduction de vitesse

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic ajoute que le catalogue précité permettra au Conseil communal de travailler au fur et à mesure en synergie avec les dossiers en cours.

4. Informations concernant le processus de fusion

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne les informations suivantes concernant le processus de fusion en cours avec la commune de Châtonnaye :

Site internet : www.chatonnaye-torny.ch :

- Le site internet dédié à la fusion est disponible depuis le 6 décembre 2024
- Contenu :
 - Toutes les informations concernant la fusion
 - Convention de fusion
 - Brochure explicative
 - Questions-réponses courantes

Calendrier du processus :

06.12.2024	Parution de la Convention dans la FO, au pilier public et sur le site internet
09.12.2024	Séances d'information pour le personnel communal et les représentants des sociétés locales
13.01.2025	Séance d'information publique : 20h00 à la salle communale de Middel
14.01.2025	Séance d'information publique : 20h00 à la salle polyvalente de Châtonnaye
13-18.01.2025	Distribution du matériel de vote
09.02.2025	Votations

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, soulève l'importance du principe de transparence. Il invite l'ensemble de la population à participer à ces séances d'informations afin que chacune et chacun puisse voter en connaissance de cause.

5. Présentation sur l'avancement du projet de transformation du bâtiment communal de l'Administration communal

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, précise que ce projet sera présenté demain soir à Châtonnaye lors de l'Assemblée communale.

Monsieur Gérald Clément, Conseiller communal, présente le dossier comme suit :

- Membres de la commission de bâtisses :
 - ✓ Gérald Clément, Président
 - ✓ Pauline Robatel, Secrétaire
 - ✓ Jean-Marc Roulin, Membre
 - ✓ José Kolly, Membre
 - ✓ Ronald Joye, Membre
 - ✓ Eric Demierre, Conseiller communal et représentant de la commune de Châtonnaye
- Mandataires spécialisés :
 - ✓ Module SA Romont – Architecte
 - ✓ Schaer Ingénieurs SA Romont – Ingénieur civil
 - ✓ Génération Energy Sàrl Middel – Ingénieur électricien
 - ✓ Müller Concept SA Bulle – Ingénieur CVS
 - ✓ AJ Detect Botterens – Rapport amiante
- Avancement du projet:
 - ✓ Mise à l'enquête préalable déposée dans l'application FRIAC
 - ✓ Phase de projet et offres
 - ✓ Phases 32 à 41
- Présentation des plans
 - ✓ Présentation des plans extérieurs
 - ✓ Présentation des plans intérieurs
- Problème lié au Service des biens culturels :
 - ✓ Le Service exige que la Commune garde les poutres (non visibles) entre les niveaux
 - ✓ Ce souhait du SBC a fait prendre du retard dans l'élaboration du dossier
 - ✓ Le Conseil communal va tout mettre en œuvre afin de prouver que les poutres ne doivent pas être conservées car la conséquence financière serait lourde.
- Suite du planning dans l'évolution du projet :
 - ✓ Processus de mise à l'enquête préalable : en cours
 - ✓ Chiffrage du projet sur la base d'offres d'entreprises
 - ✓ Etablissement d devis général
 - ✓ Présentation du devis général à l'Assemblée communale du printemps 2025

A la suite de la présentation, la discussion est ouverte.

Monsieur Philippe Pochon demande si le bureau communal sera suffisamment grand après la fusion ?

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, répond que dans la convention de fusion, il est clairement inscrit que l'Administration communale se situera à Middel. De ce fait, il serait également possible de transformer le rez-de-chaussée en bureaux. Monsieur Gérald Clément, Conseiller communal rajoute que le bureau paysagé est prévu pour 6 places de travail. La salle de conférence pourrait également devenir un bureau.

Madame Sarah Tschann demande si une cave est prévue pour l'appartement de 5.5 pces. Monsieur Gérald Clément, Conseiller communal, répond qu'une cave au sous-sol est prévue et qu'une partie du galetas pourrait également être mise à disposition.

Monsieur Michel Tschann demande si la Commune archive encore des documents sous la forme « papier ». Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, répond que certains documents doivent être archivés de manière physique. Monsieur Gérald Clément, Conseiller communal rajoute que les archives ne sont pas encore numérisées.

6. Présentation du projet du centre de village de Châtonnaye :
 - nouvelle salle de sport
-

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, accueille et remercie Messieurs Jacques Maradan et Jean-Paul Rey Conseillers communaux à Châtonnaye de leur présentation.

Monsieur Jacques Maradan, Conseiller communal à Châtonnaye remercie le Conseil communal de Torny de leur invitation. Il soulève le fait que le principe de transparence est important aux yeux des deux exécutifs communaux lors de ce processus de fusion. Suite de quoi, il donne lecture comme suit :

Je remercie le conseil communal de Torny de nous accueillir, mon collègue Jean-Paul Rey et moi, pour vous présenter ce soir le projet d'investissement de la commune de Châtonnaye.

Dans le cadre du projet de fusion, nos deux conseils communaux ont décidé de jouer une totale transparence vis-à-vis des citoyens de nos deux communes. C'est ainsi que votre Conseiller communal Gérald Clément et votre Syndic Fabien Reinhard viendront demain à notre Assemblée communale pour présenter le projet de rénovation de l'Administration communale de Middel, et que nous sommes là ce soir pour vous présenter le projet de nouvelle salle de sport développé à Châtonnaye.

Nous savons que le programme de cette assemblée est assez chargé, c'est pourquoi nous allons essayer de faire court mais en vous apportant néanmoins un maximum d'informations.

Cela fait maintenant de nombreuses années que notre Conseil communal réfléchissait au devenir de notre salle communale construite en 1982. Voici deux ans en 2022, nous avons décidé d'empoigner sérieusement la problématique de nos infrastructures communales dans le cadre d'une étude plus vaste englobant non seulement l'aspect bâtiment, mais également l'aménagement du centre du village, la mobilité et l'énergie. C'est ce que nous avons appelé étude « Avenir Centre Village », une étude menée en 2023 et dont les résultats ont été présentés à la population de nos deux communes en janvier dernier.

L'idée qui a piloté cette étude était comment apporter un plus à notre population, dans l'optique déjà de la fusion de communes qui était en préparation. En matière d'infrastructure sportive, nous avons relevé quatre problématiques principales auxquelles nous souhaitions répondre :

- *La mise aux normes de notre salle de gymnastique : en effet, les normes ont évolué en quarante ans et notre salle ne répond plus aux normes actuelles en matière de sport scolaire.*
- *L'accès pour le public : nos sociétés sportives seraient heureuses de pouvoir accueillir du public lors de l'organisation de compétitions ou de matchs, chose quasiment impossible dans la configuration actuelle.*
- *La cohabitation avec des activités « culturelles » : lorsque notre salle doit accueillir des événements tels que théâtre, concert ou autres, la gestion est compliquée et le cercle scolaire et/ou les sociétés sportives se voient privées de temps de salle.*
- *Les besoins de nos sociétés sportives : actuellement les heures d'utilisation « haute fréquentation » (soit les soirées principalement) affichent un taux d'occupation proche de 100% au plus fort de la saison. Nous avons dû ces dernières années refuser de nombreuses demandes, notamment de sociétés sportives de Torny, ou encore ne répondre que partiellement par exemple aux besoins du FC Châtonnaye-Middel.*

Afin de répondre à ces problématiques, nous avons étudié trois scénarios :

- *Une simple rénovation : cette solution ne répond quasiment à aucune des problématiques évoquées ;*
- *Une reconstruction : elle permettrait de répondre aux aspects mise aux normes et accès pour le public, mais pas aux problèmes de cohabitation et aux besoins des sociétés ;*
- *Une nouvelle construction (supplémentaire) : cette solution permettrait de répondre à tous les problèmes évoqués.*

Sur la base de ce constat, le bureau d'architecture Deillon-Delley que nous avons mandaté pour cette étude a passé en revue différentes variantes pour cette nouvelle construction.

La première hypothèse, la construction d'une salle double (avec ou sans conservation de l'ancienne) a été rapidement abandonnée pour des questions évidentes de coûts. Une telle construction n'étant pas financièrement viable pour notre commune ou même pour une commune fusionnée.

La deuxième solution analysée, la construction d'une halle simple, dévolue uniquement au sport, en conservant l'actuelle salle polyvalente. Deux implantations ont été proposées par notre bureau d'architecte :

- *la variante « Analogue » placée à côté de la salle actuelle sur l'emplacement du terrain de sport extérieur ;*
- *la variante « Trait d'union » située sur l'emplacement de l'ancienne gendarmerie, dans l'alignement des bâtiments le long de la route de Romont.*

Ces deux propositions ont été bien accueillies par la population venue les découvrir lors de la présentation en janvier dernier, les avis furent très partagés. Suite à cela, notre Conseil communal a débattu quant au choix de la solution à retenir pour finalement opter pour la variante « Trait d'union ». Les arguments principaux pour ce choix furent :

- *Des coûts moins élevés avec la conservation du terrain de sport extérieur existant et une place de village maintenue à sa taille actuelle, et donc des coûts d'aménagement nettement plus raisonnable que la grande place prévue dans l'autre variante ;*
- *Préservation du potentiel constructible des deux parcelles communales au nord-ouest.*

Ce choix a été ensuite présenté à votre Conseil communal dans le cadre du projet de fusion, et du plan d'investissement qui devait être élaboré pour la fusion, comme ce fut le cas pour le projet de rénovation de l'Administration communale mené par votre Commune. Ces deux projets ont donc été inscrits dans le plan d'investissement de la future commune fusionnée qui dispose de la capacité d'investissement nécessaire.

Voilà donc pour la genèse de ce projet. Voici maintenant quelques informations au niveau financier :

Le coût de cette nouvelle construction a été estimé par le bureau Deillon-Delley entre CHF 3'400'000.00 et CHF 3'800'000.00 au CFC2, soit 80% des coûts. Le 20% restant étant essentiellement consacré aux équipements et aux aménagements extérieurs. Le coût total a donc été estimé à CHF 4'500'000.00. Ce coût englobera également l'aménagement de la place du village que nous souhaitons plus conviviale et piétonne qu'actuellement, avec une relocalisation du parcage sur les terrains communaux au nord-ouest. Quant au bâtiment lui-même, notre volonté est d'appliquer les critères suivants :

- *Simplicité et sobriété*
- *Souci de l'esthétique*
- *Intégration dans le bâti du village*

Lors de notre Assemblée communale de demain soir, les citoyens de Châtonnaye devront se prononcer sur la première étape de réalisation de ce projet soit un crédit d'étude de CHF 480'000.00. Ce montant comprend les frais du mandat d'étude parallèle et les prestations jusqu'au devis détaillé pour le projet lauréat. Ce montant est englobé dans le coût total du projet, et non pas un montant supplémentaire.

Quelques précisions sur le Mandat d'études parallèles : cette manière de faire est très utilisée ces derniers temps (notamment à Romont pour leur projet d'école). Elle remplace le concours d'architecture traditionnel. Le principe veut que le maître d'œuvre sélectionne par exemple cinq bureaux ou équipes architectes-ingénieurs qui vont plancher chacun de leur côté sur le projet. Pendant la phase d'élaboration des projets, le jury rencontre les cinq équipes séparément, qui présentent leurs propositions. Ces propositions peuvent faire l'objet de remarques ou demandes de modification de la part du maître d'œuvre afin d'orienter le travail des équipes vers ce que veut la Commune. A mi-chemin, une première sélection est opérée et ne reste pour la dernière ligne droite que trois équipes. Au final, le jury désigne un projet lauréat qui décrochera le mandat. Ce MEP est une solution intéressante, surtout pour des projets qui appellent à des solutions originales. Son coût est le même que celui d'un concours traditionnel.

Le jury de ce MEP intégrera un représentant de la Commune de Torny, comme cela est déjà le cas dans l'autre sens pour votre projet de rénovation de l'Administration communale.

Si nos citoyens nous donnent le feu vert, le processus démarrera immédiatement pour aboutir à un projet lauréat si tout va bien en automne 2025.

Quant au crédit de construction, il devrait être voté normalement en 2026, et ce par l'Assemblée de la nouvelle commune fusionnée, pour autant que vous décidiez de dire oui à la fusion en février prochain.

Enfin, selon un calendrier idéal, cette nouvelle infrastructure dévolue à notre cercle scolaire et à nos sociétés sportives devrait être fonctionnelle en 2028, une infrastructure capable de répondre aux besoins croissant d'une future commune de 2000 habitants.

Merci pour votre attention. Mon collègue Jean-Paul Rey et moi-même sommes à votre disposition si vous avez des questions.

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard remercie Monsieur Jacques Maradan, Conseiller communal pour la présentation.

Il ouvre la discussion.

Monsieur Manfred Portmann demande ce que va devenir l'ancienne salle de gymnastique ? Monsieur Jacques Maradan, Conseiller communal répond qu'actuellement, elle reste en l'état. Elle sera rénovée à moyen voire long terme lorsque les besoins seront nécessaires ou qu'elle sera affectée d'une autre manière, telle que cabinets de médecin ou commerces.

Monsieur Manfred Portmann soulève le fait qu'il y aura deux salles l'une à côté de l'autre. Monsieur Jacques Maradan répond par l'affirmative en complétant qu'elles seront complémentaires.

Monsieur Manfred Portmann demande si la Commune de Châtonnaye n'est pas en train de se dépêcher avant la fusion afin de s'assurer que cette salle de gym soit construite à Châtonnaye et non à Torny-le-Grand. De ce fait la population de Torny n'aura qu'à seulement payer la douloureuse sans décider de l'emplacement géographique, ni même du projet en lui-même. Monsieur Jacques Maradan répond que ces dernières années les bâtiments et les infrastructures ont été dispersés sur les différents territoires, sans même avoir une réflexion de globalité. Il estime qu'il est préférable de concentrer les infrastructures sportives au même endroit tout en évoquant d'autres bâtiments publics qui sont dans d'autres villages, comme l'AES, la place Multisports à Torny-le-Grand et le bâtiment communal à Middel. Il ne pense pas que le Conseil communal de Châtonnaye se soit dépêché avant la fusion mais a essayé de réfléchir le plus intelligemment possible. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, complète en insistant sur le fait que le crédit demandé au législatif communal de Châtonnaye est équivalent (comparable) à celui demandé l'année dernière à l'Assemblée communale de Torny pour la rénovation de l'Administration communale. Il soulève également le fait que d'avoir ces deux infrastructures à proximité immédiate permet de partager le matériel et ne devra pas être doublé. Il ajoute également que des manifestations de plus grandes ampleurs pourront être organisées car les deux salles seront à proximité. Le village de Châtonnaye est également celui comportant le plus grand nombre d'habitants en termes de concentration de population.

Monsieur Jean-Paul Rey, Conseiller communal complète en parlant du timing. Il explique que ce projet a déjà commencé en 2010-2011, par sondage par exemple auprès des sociétés sportives et d'autres travaux liés ainsi que diverses études afin de trouver la meilleure solution. Il explique aussi que la Commune a acquis la gendarmerie il y a déjà 3 ans, tout en relevant que cette dernière est située sur une zone d'affectation d'intérêt public.

Monsieur Michel Tschann demande en termes d'impôts, quelles seront les conséquences de la rénovation de l'Administration communale et la construction de la halle de sport ? Monsieur Fabien Reinhard répond en expliquant que cette question a été travaillée lors des séances de fusion. Il explique que la Commune fusionnée a une capacité d'investissement de 11 moi avec un taux d'impôt fixé à 85%. De ce fait les deux projets, soit la rénovation de l'Administration communale et la construction de la nouvelle halle de gymnastique pourraient être absorbés par la capacité d'investissement de la Commune fusionnée. Il précise toutefois que depuis 2024-2025, l'augmentation des charges liées de district est exceptionnelle. Cette dernière risque de manger une partie de cette capacité d'investissement.

Monsieur Frédéric Perret demande quels sont les projets liés au parcage des salles sportives alors qu'actuellement le nombre de places est déjà limité ? Monsieur Jacques Maradan, Conseiller communal, répond que le parcage sera relocalisé sur le parking provisoire actuel. De plus, une étude Valtraloc est en cours d'analyse.

Monsieur Jean-Marc Roulin demande qui paye quoi en cas de non réalisation de la fusion ? Est-ce que Torny devra également payer ? Il répond que le calcul du pot commun devrait être refait. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, complète en parlant des répartitions réalisées dans le pot commun.

Monsieur Fabien Reinhard remercie Messieurs les Conseillers communaux de Châtonnaye Jacques Maradan et Jean-Paul Rey de leur présence ainsi que du travail effectué.

7. Approbation de la modification des statuts du Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV), selon annexe en page 7

Madame Alexandra Dougoud, Conseillère communale, donne les explications suivantes :

• **Préambule :**

- ✓ L'objectif est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité de direction du SLPP-GV et de redéfinir le rôle des préfets. La révision des statuts a été approuvée par les délégué-e-s du SLPP-GV lors de l'Assemblée du 31 octobre 2024.
- ✓ Le Conseil communal sollicite votre approbation pour la révision de l'article 14 des statuts du SLPP-GV, telle que présentée.
- ✓ Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, sous réserve de l'approbation des trois-quarts des voix des communes de la Glâne et de la Veveyse, ainsi que de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

• **Révision de l'article 14:**

- ✓ La révision proposée touche à l'alinéa 1, lettres c), d), g) et h), comme mis en exergue ci-dessous :

¹ Le comité de direction est composé de :

- a) 1 représentant désigné par le conseil communal de Romont ;
- b) 1 représentant désigné par le conseil communal de Châtel-Saint-Denis ;
- c) 2 représentants désignés par les communes de la Glâne, dont 1 syndic;
- d) 2 représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont 1 syndic;
- e) l'inspecteur scolaire en Glâne ;
- f) l'inspecteur scolaire en Veveyse ;
- g) le préfet de la Glâne, avec voix consultative et force de proposition;
- h) le préfet de la Veveyse, avec voix consultative et force de proposition.

- ✓ L'alinéa 2 reste inchangé :

² Le directeur, le secrétaire et un représentant du personnel du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse assistent au comité de direction avec voix consultative.

La parole n'est pas demandée.

1. Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, Approbation de la modification des statuts du Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV), selon annexe en page 7 acceptés à l'unanimité.

2. Budget 2025

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, présente le plan financier comme suit :

- Le plan financier (comme les budgets 2024 et 2025) montre un déficit important ;
- Jusqu'à maintenant les déficits projetés (budget) ne se sont pas réalisés dans les comptes ;
- Si les budgets se réalisent, une augmentation d'impôt sera nécessaire à court/moyen terme).

	2022 (comptes)	2023 (comptes)	2024 (budget)	2025 (budget)	2026 (plan)	2027 (plan)	2028 (plan)	2029 (plan)	2030 (plan)
Résultat annuel	778 945,31	328 939,10	-466 909,35	-588 776,40	-578 428,10	-668 022,10	-698 799,49	-762 262,91	-1 008 692,39
Evolution capital propre	3 399 318,69	3 425 994,94	2 959 085,59	2 370 309,19	1 791 881,09	1 123 858,99	425 059,50	-337 203,41	-1 345 895,80

Évolution réserve réévaluation non attribuée	1 646 002,60	1 406 364,30	1 166 726,00	927 087,70	687 449,40	447 811,10	208 172,80	0,00	0,00
Fortune totale	5 045 321,29	4 832 359,24	4 125 811,59	3 297 396,89	2 479 330,49	1 571 670,09	633 232,30	-337 203,41	-1 345 895,80

Monsieur Alain Gaudin précise que le plan financier a été effectué pour la Commune de Torny uniquement et non en cas de fusion.

a) Budget de fonctionnement

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, passe en revue le budget de fonctionnement 2025.

Aucune question n'étant posée, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière.

- La commission financière approuve l'ensemble du budget de fonctionnement 2025.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget de fonctionnement 2025 est acceptés à l'unanimité.

b) Budget des investissements

Aucun nouvel investissement n'est sollicité par le Conseil communal.

Monsieur Fabien Reinhard passe en revue les investissements qui sont reportés.

Aucune question n'étant posée, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière.

- La commission financière approuve l'ensemble du budget d'investissement 2025.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget d'investissement 2025 est acceptés à l'unanimité.

c) Rapport de la commission financière

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget global est accepté à l'unanimité.

3. Divers

- Monsieur Jean-Marc Roulin demande des nouvelles quant à l'affectation actuelle du local des pompiers dans l'école à Torny-le-Grand. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic lui répond que les membres du giron des jeunes 2025 l'a utilisé afin d'effectuer des décorations. Actuellement ce local est utilisé par l'édilité.
- Monsieur Jean-Marc Roulin demande si les volets de l'ancienne école de Torny-le-Grand pourraient être rénovés. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, répond qu'un investissement avait été présenté il y a quelques années mais qu'il a été refusé. Il explique également que ces travaux sont prévus dans le plan financier. Monsieur Gérald Clément précise que la ferblanterie a été rénovée.
- Monsieur Jean-Marc Roulin soulève le fait que la Rte du Criblet est endommagée. Il aimerait qu'elle soit rénovée. Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal, nous informe que ces travaux seront effectués au printemps prochain.
- Madame Sarah Tschann demande s'il serait possible que l'îlot près de l'église soit réaménagé afin que l'image du village soit améliorée. Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal, répond que des éléments seront plantés dans le courant du printemps.
- Monsieur Alain Gaudin demande quand l'éclairage public solaire à la Rte de Payerne va être remplacé ? Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal explique que l'installation sera effectuée dès que le fournis-

seur pourra confirmer la puissance d'éclairage. Cet éclairage public devra être opérationnel au printemps prochain.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune ainsi que ses collègues du Conseil communal. Puis, il souhaite à l'ensemble des personnes présentes de joyeuses fêtes de fin d'année et bonne santé à chacun et son entourage. Il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette assemblée, les scrutateurs, la caissière, la secrétaire communale, le préposé au contrôle des habitants, les fontainiers et les employés communaux pour leurs prestations, les exploitants des divers locaux communaux et installations communales, les membres des différentes commissions communales.

Monsieur le Président clôt cette assemblée à 22h05.

Le Syndic :

Fabien Reinhard

La Secrétaire communale :

Stéphanie Jan